



3055, rue Mousseau  
 Montréal (Qué.)  
 H4L 4W1  
 Tél : (514) 596-4845  
 Téléc. : (514) 596-4847  
 S.D.G. : tél. : (514) 596-7159  
[www.csdm.qc.ca/laverendrye](http://www.csdm.qc.ca/laverendrye)



# École internationale La Vérendrye

objet : Intimidation et violence; le plan d'action de notre école

À la suite de l'adoption du projet de Loi 56, en juin 2012 à l'Assemblée nationale, tous les établissements scolaires du Québec doivent produire leur propre plan qui doit être entériné par le C.É. d'ici le 31 décembre 2013.

Pour concevoir ce nouvel outil, les membres du personnel se sont rencontrés pour réfléchir sur les actions déployées pour prévenir et régler les situations pouvant se produire durant une année scolaire.

En bref, les neuf composantes du plan se rapportent aux aspects suivants:

1. Chaque école devra analyser son milieu
2. Des mesures de prévention
3. Des actions concernent la collaboration avec les parents
4. Les moyens pour faire un signalement ou loger une plainte
5. Les actions prises par l'école lors d'un acte d'intimidation ou de violence
6. Le traitement confidentiel d'un signalement ou d'une plainte
7. L'aide offerte à une victime, à un témoin et à l'auteur d'un acte
8. Les sanctions disciplinaires selon la gravité d'une situation
9. Le suivi donné à un signalement ou à une plainte

Comment signaler une situation?

En tout temps, vous ou votre enfant pouvez signaler une situation préoccupante en complétant le formulaire prévu à cet effet, disponible au secrétariat ou auprès des enseignants. Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux. Nous assurerons la confidentialité de tout signalement reçu.

Les parents : de précieux partenaires

Premiers éducateurs de leur enfant, les parents jouent un rôle important et sont invités à faire équipe avec le personnel de leur école pour maximiser l'impact d'une intervention. Quelques pistes :

- " Être à l'écoute de votre enfant
- " Joindre l'équipe chargée de lutter contre la violence et l'intimidation
- " Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants si votre enfant est impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation
- " Communiquer avec l'école si vous détenez des informations pour signaler tout acte d'intimidation ou de violence

Pour en savoir plus sur l'intimidation et la violence, vous pouvez consulter le site Internet [moijagis.com](http://moijagis.com) (section parents).

Dès que notre nouveau site internet sera fonctionnel, vous serez invités à consulter le document détaillant davantage notre plan d'intervention. Un exemplaire du document s'adressant aux parents sera également disponible à la rentrée scolaire 2013.

Nous comptons donc sur votre collaboration pour prévenir et combattre ensemble l'intimidation et la violence.

L'Équipe école

*Partons à la découverte...*



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

*9 octobre 2013*

*Page 2*

2013-05-02